

MG & Associés
Société par actions simplifiée
au capital de 263 000 euros
Siège social : 75 Rue Rue de Lourmel, 75015 PARIS
824 868 160 RCS PARIS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2025

DÉCISION D'AFFECTION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 27 798 euros de la manière suivante :

- **Bénéfice de l'exercice27 798 euros**
Absorption des pertes antérieures27 798 euros

Le compte « Report à nouveau » serait ainsi ramené, après affectation, -198 121 euros à -170 323 euros.

L'Associé Unique constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Certifié conforme
Le Président

Signé par :

2108FE413EDE45E...

MG & ASSOCIES

Liasse fiscale 2024

Exercice comptable du 01/01/2024 au 31/12/2024

Version de travail éditée le 06/10/2025

certifié conforme

1. BILAN – ACTIF

Signé par :
GELGER Marc
2108FE413EDE45E...

DGFIP N° 2050-SD 2025
cerfa
N° 15949 * 06
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entrepriseMG & ASSOCIES - SIREN : 824868160														
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois12										Néant ☐				
					Brut					Amortissements, provisions		Exercice N clos le 31/12/2024		
												Net		
Capital souscrit non appeléTOTAL (I)					AA									
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement			AB				AC					
		Frais de développement			CX				CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires			AF				AG					
		Fonds commercial (1)			AH				AI					
		autres immos incorporelles			AJ				AK					
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles			AL				AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains			AN				AO					
		Constructions			AP				AQ					
		Install. techniques, matériel et outillages industriels			AR				AS					
		Autres immos corporelles			AT				AU					
		Immos en cours			AV				AW					
		Avances et acomptes			AX				AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence			CS				CT	0		0		
		Autres participations			CU	120 922			CV	119 923		999		
		Créances rattachées à participations			BB	187 512			BC	24 000		163 512		
		Autres titres immobilisés			BD				BE					
		Prêts			BF	10 000			BG	10 000		0		
		Autres immobilisations financières			BH	333			BI	0		333		
Total (II)					BJ	318 768			BK	153 923		164 844		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements			BL				BM					
		En cours de production de biens			BN				BO					
		En cours de production de services			BP				BQ					
		Produits intermédiaires et finis			BR				BS					
		Marchandises			BT				BU					
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes			BV				BW					
		Clients et comptes rattachés (3)			BX	12 000			BY			12 000		
		Autres créances (3)			BZ	6 007			CA			6 007		
		Capital souscrit appelé, non versé			CB				CC					
		DIVERS	V.M.P. (dont actions propres:)			CD	303			CE			303	
Disponibilités			CF	21 275			CG			21 275				
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)			CH				CI						
	Total (III)			CJ	39 584			CK			39 584			
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)			CW										
	Primes de remboursement des obligations (V)			CM										
	Ecart de conversion actif (VI)			CN										
Total général (I à VI)					CO	358 352			1A	153 923		204 429		
(1) Droit au bail				(2) à moins d'un an			CP	333		(3) à + d'1 an		CR	0	
Clause de réserve de propriété - immob.				stocks					créances					

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise					MG & ASSOCIES - SIREN : 824868160		Néant ☐			
							Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :				263 000		)	DA	263 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...							DB		
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence			EK		)	DC			
	Réserve légale (3)						DD	1 705		
	Réserves statutaires ou contractuelles						DE			
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)			B1		)	DF			
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)			EJ		)	DG			
	Report à nouveau						DH	-198 121		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)						DI	27 798		
	Subventions d'investissement						DJ			
	Provisions réglementées						DK			
	TOTAL (I)						DL	94 382		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs						DM			
	Avances conditionnées						DN			
	TOTAL (II)						DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques						DP			
	Provisions pour charges						DQ			
	TOTAL (III)						DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles						DS			
	Autres emprunts obligataires						DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)						DU			
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)			EI		)	DV	96 757		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés						DX	11 268		
	Dettes fiscales et sociales						DY	2 022		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						DZ			
	Autres dettes						EA			
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)						EB			
TOTAL (IV)						EC	110 047			
Ecart de conversion passif						ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)						EE	204 429			
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital						1B		
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)						1C	
			- Écart de réévaluation libre						1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)						1E	
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme						EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an						EG	110 047	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP						EH		

Désignation de l'entreprise : MG & ASSOCIES - SIREN : 824868160							Néant ☐		
				Exercice N					
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			FA		FB		FC	
	Production vendue - biens			FD		FE		FF	
	Production vendue - services			FG	42 720	FH		FI	42 720
	Chiffre d'affaires nets			FJ	42 720	FK		FL	42 720
	Production stockée							FM	
	Production immobilisée							FN	
	Subventions d'exploitation							FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)							FP	
	Autres produits (1) (11)							FQ	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)							FR	42 720
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)							FS	
	Variation de stocks (marchandises)							FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)							FU	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)							FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)							FW	16 439
	Impôts, taxes et versements assimilés							FX	81
	Salaires et traitements							FY	
	Charges sociales (10)							FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements				GA	
				- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)							GE	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)							GF	16 520
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							GG	26 200	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	1 513
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM	
	Différences positives de change							GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO	
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)							GP	1 513
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions							GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	
	Différences négatives de change							GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT	
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)							GU	
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)							GV	1 513	
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I–II+III–IV+V–VI)							GW	27 714	

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : MG & ASSOCIES - SIREN : 824868160										Néant ☐	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital									HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion									HE	-84
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital									HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	-84
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	84
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices (X)										HK	
Total des produits (I + III + V + VII)										HL	44 233
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	16 436
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)										HN	27 798
RENOIS :											
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO	
(2) Dont produits de locations immobilières										HY	
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8)										IG	
(3) Dont crédit-bail mobilier										HP	
(3) Dont crédit-bail immobilier										HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8)										1H	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées										1J	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées										1K	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)										HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									RD	
(9) Dont transferts de charges										A1	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A5	A2		
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences										A3	
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences										A4	
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles											
facultatives						A6	obligatoires		A9		
dont cotisations facultatives Madelin		A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				A8				
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)										HS	
(7) Détail produits et charges exceptionnels								Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
ACHATS DETUDES ET PRESTATIONS SUR EXERCICES ANTERIEURS								-84			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Charges antérieures		Produits antérieurs	

5. IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>MG & ASSOCIES</u>										Néant ☐						
CADRE A - IMMOBILISATIONS							Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations							
									Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains								KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre				dont composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui				dont composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions				dont composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				dont composants	M3		KS		KT		KU				
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers						KV		KW		KX				
		Matériel de transport						KY		KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB		LC		LD				
		Emballages récupérables et divers						LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours								LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes								LK		LL		LM			
	TOTAL III								LN		LO		LP			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G		8M		8T		
Autres participations								8U	280 641	8V		8W	27 793			
Autres titres immobilisés								1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières								1T	10 333	1U		1V				
TOTAL IV								LQ	290 975	LR		LS	27 793			
Total général (I + II + III + IV)								ØG		290 975	ØH		ØJ	27 793		
CADRE B - IMMOBILISATIONS							Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence					
							Par virement de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains								IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre						IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui						IR		MD		ME		MF		
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions						IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels								IT		MJ		MK		ML	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers						IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport						IV		MP		MQ		MR		
		Matériel bureau et informatique, mobilier						IW		MS		MT		MU		
		Emballages récupérables et divers						IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours								MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes								NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III								IY		NG		NH		NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								IZ		ØU		M7		ØW
Autres participations								IO		ØX		ØY	308 434	ØZ		
Autres titres immobilisés								I1		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières								I2		2E		2F	10 333	2G		
TOTAL IV								I3		NJ		NK	318 768	2H		
Total général (I + II + III + IV)								I4			ØK		ØL	318 768	ØM	

5 bis **TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de **leurs immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : MG & ASSOCIES						Néant ☒	
Exercice N clos le 31/12/2024							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 – col. 2) – col. 5] (5)	
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
		1	2	3	4		5
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice							
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice						-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice						=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

6. AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : MG & ASSOCIES													Néant ☒				
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)																	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement										CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial										RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles										PE		PF		PG		PH	
TOTAL I										RK		RM		RN		RO	
Terrains										PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre									PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui									PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions									PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels										PZ		QA		QB		QC	
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers									QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport									QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier									QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers									QP		QR		QS		QT	
TOTAL II										QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)										ØN		ØP		ØQ		ØR	
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																	
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6					
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6			
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1			
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD			
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre		Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Installations gales., agencts. et aménag.		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9			
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Matériel de bureau, informatique, mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL						NM						NO			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV			
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW				TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)		NY		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)			NZ				
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES																	
								Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler												Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations												SP		SR			

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>MG & ASSOCIES</u>								Néant ☐		
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U	143 923	9V		9W		9X	143 923
		- autres immobilisations financières	Ø6	10 000	Ø7		Ø8		Ø9	10 000
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	153 923	TY		TZ		UA	153 923	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	153 923	UB		UC		UD	153 923
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF					
		- financières	UG		UH					
		- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								1O		

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2057-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : MG & ASSOCIES										Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES						MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN	
								1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations						UL	187 512	UM		UN	187 512
		Prêts (1) (2)						UP	10 000	UR		US	10 000
		Autres immobilisations financières						UT	333	UV	333	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux						VA					
		Autres créances clients						UX	12 000		12 000		
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	)	Z1						
		Personnel et comptes rattachés						UY					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux						UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices						VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée						VB	3 421		3 421		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés						VN					
		Divers						VP					
		Groupe et associés (2)						VC	1 513		1 513		
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)						VR	1 073		1 073		
		Charges constatées d'avance						VS					
TOTAUX								VT	215 852	VU	18 340	VV	197 512
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice					VD					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice					VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)					VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut	À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans		
						1	2		3		4		
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)				à 1 an maximum à l'origine	VG								
				à plus d'1 an à l'origine	VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	11 268		11 268						
Personnel et comptes rattachés				8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D									
État et autres collectivités publiques				Impôts sur les bénéfices	8E								
				Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 022		2 022					
				Obligations cautionnées	VX								
				Autres impôts, taxes et assimilées	VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI	96 757		96 757						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX					VY	110 047	VZ	110 047					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques			VL	96 757	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK								

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : MG & ASSOCIES				Formulaire déposé au titre de l'IR				ET		Néant					
I. RÉINTÉGRATIONS										Exercice N clos le 31/12/2024					
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WA	27 798				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés									WB					
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE		XE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI		Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles			XX		XW				
	Amendes et pénalités			WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI									XY					
	Impôt sur les sociétés									I7					
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI			L7		K7				
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)						I8					
				- imposées au taux de 0%						ZN					
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs			- Plus-values nettes à court terme						WN					
				- Plus-values soumises au régime des fusions						WO					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)												XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT				Intérêts excédentaires		SU		Zones d'entreprises		SW		WQ			
										Quote part de 12% des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3			
TOTAL I										WR	27 798				
II - DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.												WT			
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc.												WU			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV					
				- imposées au taux de 0 %						WH					
				- imposées au taux de 19 %						WP					
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure						WW					
				- imputées sur les déficits antérieurs						XB					
				Autres plus-values imposées au taux de 19%						I6					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée											WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:				(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation)			2A			XA				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											ZX				
Mesures d'incitation	Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer											ZY			
	Majoration d'amortissement											XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5		XF				
					S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA						
		ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC						
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB								
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)												XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH		)		XG					
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC									
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD									
		Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	YI		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI									
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL												
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y2			
III - RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.				Bénéfice (I - II)				XI	27 798						
				Déficit (II-I)						XJ					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)								ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)										XL					
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)								XN	27 798	XO					

DÉTAIL DES AUTRES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES AUTRES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : MG & ASSOCIES				Néant ☒	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	0
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler ci-dessous)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges			8X		8Y
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation			9D		9E
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer			9K		9L
Totaux (Cadre III)			YN		YO
Totaux à reporter au tableau 2058-A			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
	L1				

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>MG & ASSOCIES</u>										Néant ☐					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	-232 270		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB				
										- Autres réserves	ZD				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	34 150			Dividendes			ZE				
								Autres répartitions			ZF				
	Prélèvements sur les réserves			ØE				Report à nouveau			ZG	-198 121			
										ZH	-198 121				
			Total I	ØF	-198 121				Total II						
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N			
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier			(	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7		)	YQ				
	Engagements de crédit-bail immobilier											YR			
	Effets portés à l'escompte et non échus											YS			
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance											YT		
		Locations, charges locatives et de copropriété			(	dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8		)	XQ	702		
		Personnel extérieur à l'entreprise											YU		
		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)											SS	1 501	
		Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages											YV		
		Autres comptes			(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES		)	ST	14 236		
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052											ZJ	16 439	
	IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE											YW	81	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			(	dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			ZS		)	9Z			
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052											YX	81	
TVA	Montant de la TVA collectée											YY	9 198		
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations											YZ	1 478		
DIVERS	Montant brut des salaires											ØZ			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition											ØS			
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société											ZK			
	Numéro de centre de gestion agréé			XP				Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI			ZR	Oui			
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice											RG			
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI											RH			
RÉGIME DE GROUPE*	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre			JA				Plus values à 15%		JK		Plus values à 0%		JL	
								Plus values à 19%		JM		Imputations		JC	
	Groupe : résultat d'ensemble			JD				Plus values à 15%		JN		Plus values à 0%		JO	
								Plus values à 19%		JP		Imputations		JF	
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale							JH	1		N° SIRET société mère		JJ	824868160000	

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : MG & ASSOCIES						Néant ☒	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés			Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1			2	3	4	5	6
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
7				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
8		9	10			11	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevt PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
TOTAL							
Cadre A : + ou - valeur nette à court terme			A	B			C
Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)							
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%							

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

[illegible]

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>MG & ASSOCIES</u>				Néant ☒		
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)						
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les PVL de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %	
1		2		3	4	
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

15.

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>MG & ASSOCIES</u>				Néant ☒		
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme			
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
Total 1 et 2		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
Total 4 et 5		6				
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
1	2	3	4	5		

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>MG & ASSOCIES</u>				Néant ☒	
Exercice ouvert le: <u>01/01/2024</u> et clos le: <u>31/12/2024</u>			Données en nombre de mois : <u>12</u>		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectifs moyens du personnel :				YP	
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
Total 1				OX	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
Total 2				OM	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Achats				ON	
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante				OY	
Total 3				OJ	
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée			Total 1 +Total 2 - Total 3		OG
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono-etablissement au sens de la CVAE				EV	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	
Effectifs au sens de la CVAE				EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence			GY - GZ	du	au
Date de cessation				HR	

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : MG & ASSOCIES - SIREN : 824868160				Néant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	200 000
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	1	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	200 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre Nom de famille GEIGER
Nom d'usage GEIGER % de détention 100 Nb de parts ou actions 200 000
Naissance : Date 30/06/1959 N° Département 75 Commune PARIS Pays FRANCE
Adresse :
8 RUE PRICHE
36400 MONTLEVICQ
FRANCE

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : MG & ASSOCIES - SIREN : 824868160		Néant ☐
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	1

Forme juridique	SCI	Dénomination	A & A
N° SIREN (si société établie en France)	824142426	% de détention	99
Adresse : 8 PRICHES 36400 MONTLEVICQ FRANCE			



RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2025)

N° 15252*11
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 ou Année : 2024	
Dénomination de l'entreprise : MG & ASSOCIES	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 824868160	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD		
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD		
Autres créances non reportable et non restituables		
CRÉANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD		
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
	Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD		
dont montant préfinancé		
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)		
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)		

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058-A-bis-SD

cerfa

N° 15950*06

Formulaire obligatoire

(art 223 A à U du code général des impôts)

2025

Néant : ☐

Dénomination de la société : MG & ASSOCIES - SIREN : 824868160

Adresse du service des impôts où est déposée la déclaration de résultats:

13 RUE DU GENERAL BEURET
75712 PARIS CEDEX 15
75712 PARIS
FRANCE

Exercice ouvert le : 01/01/2024

et clos le : 31/12/2024

I - RÉINTEGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058A)		E1	27 798
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058A)				E2	
Réintégration des charges financières selon l'article 212 bis CGI				E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A				Z7	
		TOTAL I		E3	27 798
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058A)		E4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058A)				E5	
Plus-values nettes à long terme	imposées au taux de 19%			EY	
	imposées au taux de 15%			E6	
	imposées au taux de 0%			EZ	
	imputées sur les moins-values nettes à long terme			E7	
	imputées sur les déficits antérieurs			E8	
	autres plus-values imposées au taux de 19%			I9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II		F1	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	27 798		
	Déficit (II-I)	F3			
Déficit de l'exercice reporté en arrière		F4			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		F6			
Résultat fiscal	Bénéfice	F8	27 798		
	Déficit	F9			



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058-B-bis-SD



Néant ☐

Dénomination de la société :

MG & ASSOCIES - SIREN : 824868160

Adresse du service des impôts où est déposée la déclaration de résultats :

Rappel de la plus ou moins value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins value de l'exercice relevant du taux de 15%	
Rappel de la plus ou moins value de l'exercice relevant du taux de 0%	
Gains nets retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des PV ou MV à long terme (art 219 I a sexies-0)	

Exercice ouvert le : 01/01/2024 clos le : 31/12/2024

I - SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent				M5	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	(Nombre d'opérations sur l'exercice	M5bis	)	M5ter	
Déficits imputés				J9	
Déficits reportables				M6	
Déficit de l'exercice:				H8	
Total des déficits restant à reporter				H9	

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME							
Origine		Moins-values			Imputation sur les plus-values à long terme à 19% ou 15%	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 15%	À 19 %	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice			
Moins-values nettes N	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET
AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ES-SD

N° 15950*06
Formulaire obligatoire
(art 223 A à U du code général des impôts)
2025

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

Cocher la case si la déclaration concerne la société mère :

☐

MG & ASSOCIES

Adresse du service des impôts où est déposée la déclaration de résultats :

13 RUE DU GENERAL BEURET
75712 PARIS CEDEX 15
75712 PARIS
FRANCE

N° SIRET de la société intégrée : 82486816000014

Exercice ouvert le : 01/01/2024 clos le : 31/12/2024

Néant

☐

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA	27 798	FB	
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019	FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant des articles 223F du CGI, à déduire lors de la sortie du groupe			FZ	
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH	
TOTAL	FK	27 798	FL	
BÉNÉFICE (2) FK – FL	FM	27 798	FN	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations									
	Plus-values et réintégrations					Moins-values et déductions				
	Taux de 19%		Taux de 15%		Taux de 0%	Taux de 19%		Taux de 15%		Taux de 0%
Plus et moins values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3	GF		F4		F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des PV ou MV à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe					F6	GG		F7		F8
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1	GH		G2		G3
Sous total	GD		G4		G5	GI		G6		G7
Total plus-values (GD-G1) ou moins-values (G1-GD) taux de 19%	GE					GJ				
Total plus-values (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) taux de 15 %			E8					E6		
Plus-values (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) taux de 0%					E7					E5



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET
AUX PLUS OU MOINS VALEURS NETTES A LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER-SD
cerfa
N° 15950*06
Formulaire obligatoire
(art 223 A à U du code général des impôts)
2025

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :
MG & ASSOCIES

Adresse du service des impôts où est déposée la déclaration de résultats :

N° SIRET de la société intégrée : 82486816000014

Exercice ouvert le : 01/01/2024 clos le : 31/12/2024

Cocher la case si la déclaration concerne la société mère : ☐

Néant ☐

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	27 798	CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ	
Déduction investissements réalisés dans les DOM (art 217 undecies) pour opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31/12/86 et la date de l'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler en Ext 1)	CV		CW	
TOTAL	CX	27 798	CY	
BÉNÉFICE (CX – CY) ou DÉFICIT (CY – CX)	CZ	27 798	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALEURS NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations									
	Plus-values et réintégrations					Moins-values et déductions				
	Taux de 19%		Taux de 15%		Taux de 0%	Taux de 19%		Taux de 15%		Taux de 0%
PV et MV nettes à LT retenues pour la détermination des PV et MV nettes d'ensemble	BT		B9		C1	A1		C2		C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU		C4		C5	A2		C6		C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9	A3		DI		DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW		DQ		DY	A4		DZ		B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des PV ou MV à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2	A5		D3		D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6	A6		D7		D8
Autres régularisations (à détailler en Ext 2)	BZ		D9		EA	A7		EB		EC
Sous total	BS		ED		EE	A8		EF		EG
Total plus-values (BS-A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19%	BR					A9				
Total plus-values (ED-EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15%			B7					B6		
Total plus-values (EE-EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0%					B5					B4
C - AUTRES PLUS-VALEURS À 19%										
Plus-values à 19% (art 210E, 210 F , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)							B3			



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS ET
DES PLUS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR L'
IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES ANTÉRIEURS
A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

N° 2058-FC-SD



N° 15950*06
Formulaire obligatoire
(art 223 A à U du code général des impôts)

2025

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : MG & ASSOCIES - SIREN : 824868160
Adresse du service des impôts où est déposée la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01/01/2024 clos le : 31/12/2024 Néant ☐

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4)		19%	15%	0%
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
PV à LT provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du C.G.I. à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058A ligne XI ou Déficit : 2058A ligne XJ)	6	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
PV à CT provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
PV sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223F du CGI	12	
Bénéfice limité pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 +11) + 12	13	



Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : MG & ASSOCIES

SIREN : 824868160

Attestation produite le 17/04/2025

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Identification de la société

Désignation de la société

MG & ASSOCIES - SIREN : 824868160

Adresse du siège social si différente

I. Résultats de l'exercice	
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	27 798
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	
II. Bénéfices soumis au taux réduit	
g Montant maximum exigible au taux réduit : 42500 € x durée de l'exercice en mois /12	42 500
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	27 798
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k	27 798
l III. Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)	0
m IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)	



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2025



N° 11084*26
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
MG & ASSOCIES - SIREN : 824868160			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
75 RUE DE LOURMEL 75015 PARIS FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées		Activités des sociétés holding		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit	0
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15% ☒			Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%		0		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%
PV à long terme imposables à 0%			PV exonérées (238 quindecies)		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A ☐		Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies ☐	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐		Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies ☐		Autres dispositifs ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐		Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐	
Société d'investissement immobilier cotée ☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies ☐	
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée	PENNYLANE
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	☐	Viseur conventionné ☐
Comptable : ☐ Salarié ?					
SELAS R/ - LA ROCHELLE Cs 80031, 4 Rue Louis Tardy 17140 Lagord Tél: 05 46 50 57 67 FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)			☐	Nom du prestataire ECF	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case :		☒							
G		RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS													
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a									
		payées par un établissement chargé du service des titres				b									
Montant des distrib. correspd't à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c									
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d									
Montant des autres distributions:						e									
						f									
						g									
						h									
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i									
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j									
Montant des revenus répartis						Total (a à h)									
H		RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS													
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.											
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées									
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6					
						Indemnités forfaitaires		Remboursements		Indemnités forfaitaires		Remboursements			
I		DIVERS													
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)															
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
J		CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION													
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)													
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages													
MVLT imposées				à 0 %				à 15 %				à 19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice															
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice															
MVLT réalisée au cours de l'exercice															
MVLT restant à reporter															
K		OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DON													
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice															
Nombre de reçus délivrés															